

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 9 décembre 2013

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 9 décembre 2013 à 19 h, à la salle de réunion du conseil, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Roger Vaillancourt
Mmes les conseillères	Joyce Bérubé
	Jessy Leclerc
MM. les conseillers	Gervais Fournier
	Rémi Fortin
	Dominic Côté
	Jean-Pierre Martel

formant quorum sous la présidence de M. le maire Roger Vaillancourt.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

La présente séance a dûment été convoquée par Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay en signifiant l'avis de convocation à chacun des membres du conseil municipal, en conformité avec l'article 152 du Code municipal du Québec.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Roger Vaillancourt ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2013-12-262 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 décembre 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2013-12-263 ADOPTION DU BUDGET 2014 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2014, 2015 ET 2016 – RÈGLEMENT N^o 2013-04

M. le maire Roger Vaillancourt fait lecture du règlement numéro 2013-04, intitulé « Règlement établissant le budget de l'année financière 2014, les taux de la taxation foncière, les compensations, les tarifs ainsi que le programme triennal des immobilisations 2014, 2015 et 2016 ».

CONSIDÉRANT QUE la lecture du règlement numéro 2013-04 a été faite par M. le maire Roger Vaillancourt;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 9 décembre 2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de ne pas adopter le règlement numéro 2013-04, intitulé « Règlement établissant le budget de l'année financière 2014, les taux de la taxation foncière, les compensations, les tarifs ainsi que le programme triennal des immobilisations 2014, 2015 et 2016 »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gervais Fournier, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE ne pas adopter le règlement numéro 2013-04, intitulé « Règlement établissant le budget de l'année financière 2014, les taux de la taxation foncière, les compensations, les tarifs ainsi que le programme triennal des immobilisations 2014, 2015 et 2016 »;

DE refaire l'étude des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2014 et de reporter l'adoption du budget 2014 à une prochaine séance du conseil municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LE BUDGET 2014

Le règlement numéro 2013-04 n'étant pas adopté lors de la présente séance, il n'y a pas lieu de se prévaloir d'une période de questions portant uniquement sur le budget 2014.

2013-12-264 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

QUE la séance extraordinaire du 9 décembre 2013 est levée, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 20.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Je soussigné, Roger Vaillancourt, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

**Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière**

**Roger Vaillancourt
Maire**

YB/DG/dg